

OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

APPEL A CANDIDATURES DE LIBRAIRIES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION LIRE A LIMOGES

Contexte de la manifestation :

La 39ème édition du Salon littéraire *Lire à Limoges* sera organisée les 12, 13 et 14 mai 2023, dans un format qui accueillera 150 auteurs dans la patinoire de Limoges aménagée pour l'occasion pour les plateaux d'auteurs de vente et de dédicaces et au Centre Culturel Jean Gagnant où se succéderont conférences, tables rondes, spectacles et autres rencontres avec les lecteurs. La jauge de la patinoire en temps T est de 1500 personnes, les salles de programmation de Jean Gagnant comptent 350 personnes pour la salle principale, 80 personnes pour le petit amphithéâtre, une salle dédiée aux ateliers d'une jauge de 15 à 20 participants et un lieu d'exposition potentiel.

Cette manifestation est organisée par la Ville de Limoges.

Afin d'organiser les ventes des ouvrages des auteurs invités, la Ville de Limoges doit organiser la présence de libraires essentiellement dans la patinoire, mais aussi à au centre culturel Jean Gagnant où des ventes délocalisées auront lieu avec séances de dédicace après les rencontres avec le public.

Missions des libraires qui participent à la manifestation

Être présent en qualité de libraire pour la manifestation *Lire à Limoges* implique :

- la commande des ouvrages de chaque invité en nombre suffisant, prenant en compte le dernier ouvrage paru pour lequel l'auteur est invité mais aussi des ouvrages pertinents de sa bibliographie à présenter sur les stands de vente afin de proposer une offre diversifiée au public.
- le stockage des ouvrages jusqu'à la manifestation
- la gestion du stand de vente pendant le Salon : accueil, installation, et gestion des auteurs sur le stand, encaissement, gestion de dédicaces sur le stand.
- gestion et prise en charge des retours des ouvrages invendus
- participer aux réunions de préparation et de bilan avec la Ville

Pour information, la venue des auteurs est intégralement prise en charge par la Ville : transport, hébergement, restauration et rémunération sur les temps de rencontre des auteurs.

La composition des plateaux d'auteurs :

La Ville de Limoges, en qualité d'organisateur, décide de la liste des auteurs invités dans le cadre du Salon avec l'appui de son conseiller littéraire. La liste des invités est transmise aux libraires entre 60 à 30 jours avant le début du Salon pour passer les commandes.

Répartition du nombre d'auteurs selon le genre littéraire et le nombre de stand alloué:

Nombre d'auteurs	Répartis sur	Mètres linéaires estimés
60 à 70 auteurs de littérature générale	2 stands (30 à 35 auteurs par stand)	4x 36ml
30 auteurs jeunesse	1 stand	36 ml
10 à 15 auteurs polar	1 stand	26 ml
10 à 15 auteurs BD	1 stand	30 ml
Total auteurs libraires : 120		

Les auteurs sont répartis par maison d'édition pour chaque libraire afin de faciliter les commandes.

Si dans les semaines qui précèdent ou suivent la manifestation, la librairie a prévu une séance de dédicaces dans son établissement, cette dernière s'engage à en tenir informée la Ville afin de ne pas avoir de venue d'auteurs redondants.

Organisation technique de l'espace de vente à la patinoire et dans le centre culturel Jean Gagnant :

Chaque stand est composé de tables formant un rectangle de plusieurs mètres linéaires, il dispose de chaises et est équipé de résilles permettant l'accroche de photos nominatives des auteurs (fournies par la Ville de Limoges). De plus, chaque stand est équipé d'un accès à l'électricité et de spots lumières. Les modalités de mise à disposition des stands et de la présence des libraires pendant la manifestation sont détaillées dans le règlement annexé au présent document.

Les stands pourront être identifiés par une signalétique afin d'indiquer le nom du libraire ou la thématique du stand (ex : polar ou littérature régionale).

Un espace café est accessible à la patinoire pour tous les auteurs et chaque personne travaillant pour le compte des libraires ou maison d'édition participant à la manifestation. Les repas et autres défraiements des équipes sont à la charge des libraires.

Chiffre d'affaire et tarification de participation au Salon :

En 2022, Selon les stands et les auteurs présents, le chiffre d'affaire d'un stand s'est étalé l'édition précédente entre 17000€ et 32000€. Ces chiffres sont indicatifs et reposent sur un bilan 2022, dernière année du Salon organisée en format chapiteau.

La redevance d'occupation du domaine public sera calculée en fonction du nombre de mètre linéaire attribué à l'occupant à hauteur de 26,62€ HT par mètre.

Pendant le reste de l'année, les libraires qui le souhaitent, pourront bénéficier d'un soutien en nature via la mise à disposition gratuite de supports de communication liés à la manifestation *Lire à Limoges* avec une visibilité de leurs événements organisés en librairie. Les supports seront essentiellement les relais de communication de *Lire à Limoges* (Facebook et site dédié). Chaque demande sera étudiée par le service communication.

Conditions pour candidater en tant que libraire sur la manifestation *Lire à Limoges* :

Chaque libraire pourra postuler sur le ou les stands de son choix, à condition que les moyens existants de la structure soient adaptés.

Pour ce faire, les pièces suivantes sont demandées:

- extrait Kbis
- un dossier de présentation de la structure exposant notamment les moyens mis à disposition, un organigramme des équipes permanentes qui participeront à l'évènement et informations liées à l'embauche de contractuels dédiés à la manifestation ou le recours à des bénévoles
- une lettre de motivation détaillant l'expérience du candidat pour le ou les stands souhaités, le lien avec le tissu culturel local (auteurs régionaux)

Les candidatures devront être déposées avant le 21/03/2023 à 18h00. Les candidatures déposées hors délais ne seront pas étudiées. Les candidats devront déposer leurs candidatures par mail à l'adresse suivante lirealimoges@limoges.fr.

Modalité de jugement des candidatures

Les candidats devront :

- avoir un lien cohérent avec le tissu culturel local afin d'avoir une connaissance des auteurs et éditeurs locaux dont certains sont représentés pendant le Salon
- avoir une expérience dans un Salon littéraire d'envergure qui accueille une jauge de public de même ordre que la fréquentation de *Lire à Limoges*
- avoir les moyens humains, économiques et techniques de prendre part à l'organisation du Salon
- s'engager à respecter le règlement de la manifestation annexé au présent document

Attribution des stands

La Ville de Limoges attribuera les stands en fonction des différentes candidatures.

En cas d'attribution d'un ou plusieurs stands, le candidat s'engage à respecter le règlement de la manifestation annexé au présent document.

Les stands seront attribués pour l'édition 2023 de la manifestation *Lire à Limoges*. La Ville de Limoges se réservant le droit en fonction des conditions sanitaires de décaler la manifestation à une date ultérieure ou d'en modifier son format.

Un arrêté d'occupation commerciale du domaine public sera adressé aux futurs occupants détaillant le ou les stands attribués ainsi que le montant de la redevance d'occupation du domaine public.